



*Signataire : Véronique Kämpfen*

*Date de dépôt : 15 décembre 2022*

## **Question écrite urgente**

### **La formation professionnelle doit être menée en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés**

La formation professionnelle ne concerne pas que les acteurs de la formation, mais l'ensemble des milieux professionnels directement ou indirectement impactés, dont notamment les partenaires sociaux. Et le renouvellement à la tête d'institutions œuvrant dans ce domaine doit se faire en concertation avec ceux-ci.

En mai de l'année dernière, la succession du directeur du Centre de formation professionnelle construction (CFPC) avait déjà donné lieu à une intervention des milieux professionnels concernés, qui s'étonnaient du halo de secret qui entourait le remplacement du directeur sortant. Les associations professionnelles relevaient alors la grande proximité avec laquelle ils étaient liés traditionnellement aux directions concernées, qui permettait de mieux appréhender les défis à venir, notamment dans le domaine de la transition énergétique.

Aujourd'hui, il s'agit de procéder à la succession du directeur de la HES-SO. Cette institution revêt une importance fondamentale dans le cadre de la formation professionnelle, à laquelle les partenaires sociaux notamment sont attachés. Or, ils constatent que ce même mystère entoure le processus de remplacement, ignorant encore une fois la tradition de dialogue qui prévalait jusqu'à présent.

*Je souhaiterais donc :*

- *connaître les raisons de ce changement de procédé ;*
- *connaître les raisons pour lesquelles les institutions traditionnellement informées de ce type de décision ne sont pas tenues au courant (p. ex. : CIF) ;*
- *savoir comment le DIP entend maintenir avec les milieux professionnels le lien indispensable pour garantir la qualité et la pertinence des formations proposées.*

Je remercie le Conseil d'Etat de ses réponses.